

Séance du 11 avril 2023

DCM N° 2023-45

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27
Date de la convocation		
05/04/2023		
Date d’Affichage		
12/04/2023		

L’an deux mil vingt-trois

Et le 11 avril

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s’est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

19 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGIO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, PASQUALINI Maurice, SILVESTRI Dominique, BERTOLUCCI Marie Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, NAPPO Michelle, FICO Aurélie.

8 Membres absents excusés (procurations) :

MME CROCE-AJACCIO Catherine a donné procuration à M. FINI René

MME MALAFRONTÉ Christine a donné procuration à MME UGOLINI Nuria

M. FABRIZI Bernard a donné procuration à M. SIMONPIETRI Pierre Michel

M. CAMUZAT Alexandre a donné procuration à MME BERTOLUCCI Marie-Christine

M. GIAFFERI Michael a donné procuration à MME GIAMARCHI Marie-Dominique

M. SIMONI Pierre-Baptiste a donné procuration à M. BATTESTI Gilles

MME PORTA Marine a donné procuration à MME SIMONI PIACENTINI Céline

M. MARTEL Enzo a donné procuration à MME FICO Aurélie

2 Absents : M. MALPELI Stéphane, M. LECA Jean-Louis.

Madame BERTOLUCCI Marie-Christine est nommée secrétaire.

Objet de la délibération :
Retrait du Règlement
Intérieur de la
Commande Publique.

Madame GIAMARCHI Marie-Dominique, 2^{ème} adjointe au Maire expose :
Par délibération n° 2023-07 du 21 février 2023, les membres du conseil municipal ont adopté un Règlement Intérieur de la Commande Publique ;
Par courrier en date du 6 avril 2023, Monsieur le Préfet de la Haute-Corse nous recommande de procéder au retrait dudit règlement car certaines dispositions seraient entachées d’illégalité.

Aussi, Madame GIAMARCHI Marie-Dominique propose aux membres du conseil municipal de retirer la délibération susvisée, se rapportant à l’adoption du Règlement Intérieur de la Commande Publique.

OUI l’exposé de Madame GIAMARCHI Marie-Dominique et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité :

DECIDE

- De faire droit à la demande de Madame GIAMARCHI Marie-Dominique et de retirer la délibération n° 2023-07 du 21 février 2023 ainsi que le règlement susvisé.

DIT

- Qu’un nouveau projet de Règlement Intérieur de la Commande Publique sera présenté à un prochain conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

